

**FINANCES**

Séjours de vacances pour les retraités

Tarifs 2009

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la politique locale en faveur des personnes retraitées, la municipalité propose l'organisation de deux séjours :

- un séjour de 14 jours dans la propriété communale des Mathes, en pension complète et ce pour 30 personnes au mois de juin 2009,
- un séjour de 8 jours à Agon-Coutainville (en Normandie) dans une maison de vacances en pension complète et accessible aux personnes à mobilité réduite, et ce pour 10 personnes au mois de septembre 2009, avec le prestataire « Le Home du Contentin – Village Vacances », choisi au terme d'une procédure adaptée.

Ces séjours ciblent une population relativement âgée (pour les Mathes, en 2008, moyenne d'âge 75 ans et pour le séjour à Agon-Coutainville, moyenne d'âge 82 ans).

Les coûts de chaque séjour se déclinent de la façon suivante :

## ➤ Séjour des Mathes

<b>Dépenses – BP 2009</b>	<b>Recettes – BP 2009</b>
20138,98 €	12 000 €

- Prix de revient du séjour par personne : 671,30 €.
- Tarif proposé par personne : 400 € dont 150 € de frais d'inscription.

## ➤ Séjour Agon-Coutainville

<b>Dépenses – BP 2009</b>	<b>Recettes – BP 2009</b>
9 490 €	4 000 €

- Prix de revient du séjour par personne : 949 €.
- Tarif proposé par personne : 400 € dont 150 € de frais d'inscription.

La somme de 150 €, demandée au moment de l'inscription, est déductible du montant total du séjour, remboursable en cas d'impossibilité majeure de participer au séjour et sur justificatif (hospitalisation).

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver le programme et la tarification des séjours de vacances 2009 pour les retraités de la Ville.

## **FINANCES**

Séjours de vacances pour les retraités

Tarifs 2009

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant l'intérêt social que représentent des séjours de vacances en direction des retraités, et qu'il y a lieu de les reconduire,

vu le calendrier des séjours de vacances pour les retraités proposé par le service des retraités pour l'année 2009, dans le cadre de l'action sociale facultative,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : DECIDE, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de deux séjours pour l'année 2009 :

- un séjour à la propriété communale des Mathes du 14 juin au 27 juin 2009 pour 30 personnes retraitées,
- un séjour dans une maison de vacances accessible aux personnes à mobilité réduite d'une semaine en septembre 2009 à la station balnéaire d'Agon-Coutainville en Normandie et ce pour 10 personnes retraitées.

**ARTICLE 2** : FIXE la participation de la Ville à 271,30 € par personne pour le séjour des Mathes et à 549 € pour le séjour d'Agon-Coutainville et celle des retraités à 400 € par personne quel que soit le séjour.

**ARTICLE 3** : DIT qu'un droit d'inscription de 150 € sera demandé à chaque participant à titre d'avance sur le montant de la participation financière, non remboursable en cas d'annulation, sauf impérieuse nécessité et sur justificatifs.

**ARTICLE 4** : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 21 AVRIL 2009

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 AVRIL 2009

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 AVRIL 2009